



Rosenweg 25
CH-3007 Bern
Tel. 031 381 12 19

info@unite-ch.org
www.unite-ch.org

Schweizerischer
Verband für Personelle
Entwicklungs-
zusammenarbeit

Swiss association for
the exchange of
personnel in development
cooperation

Association suisse pour
l'échange de personnes
dans la coopération
internationale

Asociación Suiza para el
intercambio de personas
en la cooperación
internacional

Associazione Svizzera per lo
scambio di persone
nella cooperazione
internazionale

Associação Suíça para o
intercâmbio de pessoas
na cooperação
internacional

5. ANNEXES – INSTRUMENTS

- 5.1 Synopsis: Paramètres indispensables de partenariat dans la coopération au développement par échange de personnes**
- 5.2 Check-list pour la planification d'un partenariat futur respectivement pour l'évaluation d'un partenariat existant en vue du développement des relations**
- 5.3 Grille pour l'analyse globale des partenariats Nord – Sud dans la coopération au développement par échange de personnes**

5.1 Synopsis: Paramètres indispensables de partenariat dans la coopération au développement par échange de personnes

- 1) Les partenaires au Nord et au Sud ont des **valeurs de base** communes, en particulier un agenda de politique de développement en faveur des personnes défavorisées (pertinence sociale)
- 2) Ils connaissent mutuellement leurs **motivations, visions et stratégies** et y trouvent partiellement une concordance.
- 3) Ils proposent une interprétation commune du **contexte de la politique de développement** et s'accordent dans leurs analyses.
- 4) Le partenariat se base sur les „ **valeurs éthiques**“ suivantes :
 - *réciprocité en lien avec : confiance, respect, dialogue, connaissance*
 - *équité – complémentarité – responsabilité dans la gestion des relations de pouvoir*
 - *partage des responsabilités (pour assurer les ressources nécessaires, pour accompagner les échanges des personnes impliquées, etc.)*
- 5) Il existe pour chacun des deux partenaires un **ancrage clair dans la société locale** (légitimation au-delà du propre groupe social).
- 6) Les deux partenaires disposent d'une capacité prouvée de créer des **alliances** (« **bridging potential** »).
- 7) Les partenaires pratiquent **l'échange d'informations** et s'engagent dans **l'apprentissage mutuel**.
- 8) A travers leurs relations les partenaires améliorent la **compréhension mutuelle des cultures** et l'utilisent non seulement pour l'échange de savoir-faire, mais aussi pour des activités de sensibilisation.
- 9) Rechercher **l'efficacité** de la contribution au développement au-delà du propre groupe social est une intention centrale des deux partenaires.
- 10) Accord général négocié entre les 2 partenaires (« **partnership agreement** ») : déclaration de base / d'intention ou convention concernant fondement, objectifs et configuration du partenariat
- 11) Obligation contractuelle des coopérant-e-s (**cahier des charges** négocié)

5.2 Check-list pour la planification d'un partenariat futur respectivement pour l'évaluation d'un partenariat existant en vue du développement des relations

Données de base		
<i>Institution CH</i>		
<i>Organisation partenaire Sud</i>		
<i>Quelques indications de base sur le partenariat:</i>		
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Origine – évolution du partenariat</i> 		
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Durée</i> 		
<ul style="list-style-type: none"> • <i>résultats importants</i> 		
Paramètres	Description	Valorisation¹
1) Eléments de base		
1.1. <i>Les partenaires au Nord et au Sud ont des valeurs de base communes, en particulier une agenda de politique de développement en faveur des personnes défavorisées (pertinence sociale)</i>		
1.2 <i>Ils connaissent mutuellement leurs motivations, visions et stratégies et y trouvent partiellement une concordance.</i>		
1.3 <i>Ils s'accordent sur la détermination d'objectifs clairs (définis et reconnus) de développement.</i>		
2) Conditions		
2.1 <i>Le partenariat se base sur les „valeurs éthiques“ suivantes :</i> <ul style="list-style-type: none"> - <i>réciprocité en lien avec : confiance, respect, dialogue, connaissance</i> - <i>équité – complémentarité – responsabilité dans la gestion des relations de pouvoir</i> - <i>partage des responsabilités (pour assurer les ressources nécessaires, pour accompagner les échanges des personnes impliquées, etc.)</i> 		
2.2 <i>Il existe pour chacun des deux partenaires un ancrage clair dans la société locale (légitimation au-delà du propre groupe social)</i>		

¹ 0 pas développé / 1 peu développé / 2 assez développé / 3 entièrement développé

2.3 Les deux partenaires disposent d'une capacité prouvée de créer des alliances (« bridging potential »).		
3) Liens avec objectifs		
3.1 Les partenaires pratiquent l' échange d'informations et s'engagent dans l' apprentissage mutuel .		
3.2 A travers leurs relations les partenaires améliorent la compréhension mutuelle des cultures et l'utilisent non seulement pour l'échange de savoir-faire, mais aussi pour des activités de sensibilisation.		
3.3 Rechercher l' efficacité de la contribution au développement au-delà du propre groupe social est une intention centrale des deux partenaires.		
3.4 Les partenaires ouvrent mutuellement des accès à des réseaux et contribuent ainsi à une société civile globale.		
3.5 Le travail d'engagement publique („ advocacy “), soit seul, soit en commun, complète les autres activités liées au développement.		
3.6 Les partenaires sont ouverts à un échange interreligieux en vue d'un dialogue qui permet de tisser des liens.		
4) Activités communes au-delà de l'affectation d'un-e coopérant-e		
4.1 Ils proposent une interprétation commune du contexte de la politique de développement et s'accordent dans leurs analyses.		
4.2 a) Les lignes directrices, programmes et/ou stratégies sont mutuellement connus et discutés.		
b) Ils sont même élaborés en commun .		
4.3 Des actions communes dans le domaine de la communication publique / campagnes sont réalisées.		
4.4 Il existe des prises de position publiques en commun concernant des questions internationales de développement .		
4.5 Des actions communes dans le domaine de la mise en réseaux ont lieu.		
4.6 Des actions communes dans le domaine de la formation / préparation de futurs coopérant-e-s sont organisées.		
4.7 Des actions communes dans le domaine de la recherche de fonds sont entreprises.		

4.8 <i>L'échange / dialogue interreligieux est promu par des actions en commun.</i>		
4.9 <i>Les partenaires valorisent l'échange Sud-Nord et les compétences du Sud :</i> - <i>réalisation d'affectations / échanges Sud-Nord</i> - <i>organisation d'affectations / échanges Sud-Sud</i> - <i>possibilité d'un service social (« Lerndienst ») ou d'un stage professionnel pour jeunes adultes suisses.</i> - <i>Intégration par le partenaire Nord d'experts du Sud ou d'équipes internationales pour l'élaboration d'une stratégie de développement, pour des activités opérationnelles ou la systématisation d'expériences.</i> - <i>possibilité d'un tourisme (de formation) compatible avec le développement (social, écologique).</i> - <i>D'autres mesures : à énumérer</i>		
5) Documentation et modalités du partenariat : Il existe les documents et procédures suivants :		
5.1 <i>accord général négocié entre les 2 partenaires (« partnership agreement ») : déclaration de base / d'intention ou convention concernant fondement, objectifs et configuration du partenariat</i>		
5.2 <i>obligation contractuelle des coopérant-e-s (cahier des charges négocié)</i>		
5.3 <i>publication de documents communs stratégiques ou d'action</i>		
5.4 <i>analyse participative et documentation de l'évolution du partenariat quant à la vision, la stratégie, des objectifs ou des actions (« évaluation » / PSER- PCM)</i>		
5.5 <i>modalités, conditions et procédures déterminées en commun concernant la gestion de conflits et la fin du partenariat</i>		

5.3 Grille pour l'analyse globale des partenariats Nord – Sud dans la coopération au développement par échange de personnes (au-delà de l'affectation d'un/e coopérant/e)

Partenaire Sud (Nom)	Typologie ¹ (attribution)	Niveau de configuration ²	Domaines significatifs communs dans le partenariats Nord – Sud					
			Valeurs communes – agenda de politique de développement	Mise en réseau commun	„bringing people together“ / activités en faveur de la compréhension culturelle	Advocacy : politique de développement	Echanges interreligieux	Activités additionnelles communes (au-delà de l'affectation d'un/e coopérant/e)
<i>Partenaire 1</i>								
<i>Partenaire 2</i>								
<i>Etc.</i>								

¹ sociopolitique – technique – religieux - humanitaire

² stratégique – opérationnel – ad hoc

Berne, avril 2008